FICHE D'ADHESION 2019-2020

Valable uniquement pour les adhésions à partir du **1er octobre 2019**
Non valable si vous vous êtes déjà entrainé au mois de septembre 2019

1. Identité

NOM : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Numéro de portable : _____ Email : _____

2. Autorisation parentale (pour les mineurs)

Je soussigné _____, représentant légal, autorise mon enfant (NOM et Prénom) _____ à pratiquer la boxe anglaise.

3. Calculez votre tarif

Cotisation		
Adhésion adulte	□	261 €
Adhésion enfant	□	243 €
Licence fédérale FFBoxe OBLIGATOIRE		
Adulte (à partir de 15 ans)	□	50 €
Enfant (9-14 ans)	□	30 €
Enfant (9-14 ans) « Découverte » (uniquement si jamais licencié FFBoxe, et sans compétition)	□	20 €
Réduction (non cumulables entre elles)		
Villepreusien	□	- 9 €
Étudiant de moins de 25 ans	□	- 9 €
Carte familles nombreuses	□	- 9 €
Membres d'une même famille	□	- 9 €
Merci de joindre votre règlement du montant ci-contre → **TOTAL :**		

4. Choisissez votre mode de paiement

- □ Chèque à l'ordre de VPX Boxe (paiement en une fois)
- □ Paiement en 3 fois par chèque (veuillez joindre les 3 chèques à l'ordre de VPX Boxe. Ils seront encaissés chaque mois.)
- □ Espèces
- □ ANCV
- □ Coupons sport
- □ Virement (dans ce cas, merci de nous contacter pour obtenir notre RIB)

5. Pièces à joindre obligatoirement pour valider le dossier

- □ Cette fiche d'adhésion, complétée, datée et signée
- □ Une photo d'identité avec nom et prénom au verso
- □ Règlement intérieur daté et signé (au verso de cette fiche)
- □ Certificat médical rédigé **obligatoirement sur la fiche de licence** FFBoxe disponible sur notre site (peut être ajouté ultérieurement)

En cas de réduction :

- □ Villepreusien : justificatif de domicile de moins d'un mois
- □ Étudiant de moins de 25 ans : carte d'étudiant ou de scolarité en cours de validité
- □ Carte familles nombreuses : copie de la carte en cours de validité
- □ Membres d'une même famille : préciser le nom de la personne déjà inscrite : _____

En adhérant à l'association VPX Boxe (ci-après dénommée l'Association, j'autorise expressément l'Association, les entraîneurs ou tout tiers représentant l'Association, à utiliser mon image ou celle de mon enfant sur les supports de communication on et off-line existants ou à venir (notamment site internet, réseaux sociaux, flyers, presse, affiches, télévisions, etc.) dans le cadre des activités de promotion de l'Association. Je suis également informé que je peux à tout moment bénéficier d'un droit de retrait sur simple demande écrite adressée au Président de l'Association.

Je déclare avoir pris connaissance des notices d'information aux garanties de base attachées à ma licence qui sont consultables sur le site internet de la FFBoxe ainsi que du bulletin d'adhésion «SPORTMUT» permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance «accidents corporels de base» auprès de la Mutuelle des Sportifs. Je déclare avoir été informé que la souscription d'une assurance individuelle accident ou d'une garantie complémentaire ne sont pas obligatoires mais néanmoins fortement conseillées. J'autorise l'Association à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident.

Les données ci-dessus sont recueillies avec votre accord. Finalités du traitement : ces données sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents et, selon votre souhait, recevoir notre newsletter ; en aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers. Responsable du traitement : Président de l'association (contact@vpx-boxe.org) Destinataire des données : Le Président, le Trésorier et le Secrétaire de l'Association ont accès à vos données dans le cadre de leurs missions respectives. Les membres du bureau ont accès à la liste des adhérents. Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25 mai 2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès du Président de l'Association (contact@vpx-boxe.org). Conservation des données : les données sont conservées jusqu'à un an après la fin de votre adhésion ou jusqu'à votre désabonnement à notre newsletter si cet abonnement se poursuit malgré votre non ré-adhésion.

Fait à _____ le _____ Signature :

REGLEMENT INTERIEUR (établi le 11 avril 2019)

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles applicables au sein de l'association VPX Boxe, notamment pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

1. Définition des termes :

- « l'association » : désigne l'association VPX Boxe ;
- « coach(es) » : désigne le ou les entraîneurs et son/ses ou leur(s) assistants ;
- « équipements de protection » : désigne les gants, bandages, casques, protège-dents, coquilles ;
- « les installations » : désigne le lieu de l'entraînement. Il peut notamment s'agir, sans que cela soit limitatif d'une salle de sport, d'un gymnase ou d'un stade ;
- « enfant » : désigne toute personne physique âgée, à la date de l'inscription, de 9 à 14 ans inclus et pratiquant la boxe anglaise au sein de l'association ;
- « pratiquant » : désigne tout pratiquant de boxe anglaise, adulte ou enfant, au sein de l'association.

2. Objet

L'association permet à toutes et tous de pratiquer la boxe anglaise (dès l'âge de 9 ans), discipline placée sous l'autorité de la Fédération Française de Boxe (FFBoxe), auprès de laquelle l'association est affiliée.

3. Enseignement

Les entraînements sont encadrés par un coach titulaire du diplôme fédéral ou diplôme d'Etat, pouvant être assisté ou secondé d'un ou plusieurs assistants titulaires ou non du diplôme fédéral ou diplôme d'Etat.

4. Pratique

Pour pratiquer, la fourniture des documents suivants est obligatoire dès l'adhésion :

- deux photos d'identité ;
- certificat médical valable pour la saison en cours (le pratiquant doit obligatoirement utiliser le formulaire figurant au verso du formulaire de licence FFBoxe) ;
- le dossier d'inscription complété et signé ;
- les pièces complémentaires mentionnées au dossier ;
- le formulaire de demande de licence dûment complété ainsi que les éventuelles pièces qui y sont mentionnées ;
- acquittement de la cotisation au club et de la licence FFBoxe choisie (loisir, amateur, BEA ou découverte).

Les éventuels stages et formations font l'objet d'un paiement distinct et ne sont pas compris dans la cotisation annuelle.

5. Règles de fonctionnement

Les règles suivantes ont notamment pour objet d'assurer la sécurité et l'hygiène des pratiquants.

5.1. Pré-requis

Pour être admis à s'entraîner, le pratiquant doit :

- être en possession de sa licence fédérale lors de sa venue aux entraînements, avoir un dossier d'inscription complet et être à jour de sa cotisation ;
- être en possession de tous ses équipements de protection, sans exception.

5.2. Briefing

Un briefing est organisé au début de chaque entraînement, notamment afin de permettre à chacun de faire part aux coaches de ses éventuels problèmes physiques mineurs, ne nécessitant aucune confidentialité (courbatures par exemple). Tout autre problème médical, même ponctuel, intervenant en cours de saison doit être signalé au coach, de façon confidentielle si nécessaire.

5.3. Respect

Le respect de soi-même, des autres pratiquants, des coaches, des installations et du matériel doit être observé en toute circonstance.

5.4. Matériel

S'agissant plus spécifiquement du matériel, les pratiquants devront ranger soigneusement celui appartenant à l'association, en fin de séance et/ou après l'avoir utilisé (par exemple : nattes en mousse, haltères, bandes élastiques, cerceaux, etc.). Les pratiquants devront éviter de laisser trainer leur propre matériel au sol, d'abord pour des raisons d'hygiène personnelle, et aussi pour l'hygiène et la sécurité des autres pratiquants. Un gant trainant au sol peut se charger de poussières et impuretés qui, en cas de contact avec l'œil d'un autre pratiquant lors d'une opposition, peuvent causer des dommages. A ce titre, il est rappelé que le matériel peut être accroché aux cordes du ring.

5.5. Consignes

Pour des raisons de sécurité, les pratiquants s'engagent à écouter et à respecter les consignes données par les coaches, notamment quant à l'exécution des exercices.

5.6. Retards

Les retards de moins de dix minutes sont tolérés s'ils restent ponctuels. Au-delà de dix minutes, l'accès à l'entraînement pourra être refusé, pour des raisons de sécurité. En effet, il peut être dangereux de rejoindre un entraînement en cours, sans avoir assisté au briefing et sans s'être préalablement échauffé.

5.7. Effets personnels

Les pratiquants sont invités et encouragés à surveiller leurs effets personnels. En cas de vestiaire ne fermant pas à clef, les sacs peuvent être amenés en salle d'entraînement mais devront être laissés sur le côté, de façon à gêner le moins possible la pratique. Il est fortement déconseillé d'amener à l'entraînement de l'argent ou des objets de valeur (téléphone portable, bijoux, etc.) et de les laisser sans surveillance. L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'effets personnels lors des entraînements. Il est rappelé que l'association ne dispose pas de pouvoirs de police.

5.8. Bijoux

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de porter des bijoux lors des entraînements.

6. Cotisation

Pour la saison 2019-2020, les cotisations sont fixées comme suit :

	Cotisation annuelle	Pré-inscription[2]	Licence FFBoxe[3]	Séance d'essai
9-14 ans			30 € (20 € si 1ère licence, sans compétition)	10 € déductibles de la cotisation en cas d'inscription
Villepreusien[4]	260 €	220 €		
Extérieur	270 €	230 €		
Adultes			50 €	
Villepreusien[4]	280 €	240 €		
Extérieur	290 €	250 €		
Tarifs réduits (non cumulables entre eux et non applicables à la pré-inscription)				
Carte familles nombreuses Étudiant de moins de 25 ans Membres d'une même famille[5]	10 € de réduction sur le montant de la cotisation (sur présentation du/des justificatif(s) correspondant(s) en cours de validité)			

La cotisation doit être payée lors de l'inscription. Le coût de la licence fédérale doit également être payé lors de l'inscription, en plus de la cotisation.

6.1. Remboursement

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cours d'année, sauf en cas de force majeure, (ex : blessure ou autre pathologie survenant en cours de saison et empêchant de pratiquer la discipline choisie). En pareil cas, un remboursement au *prorata temporis* pourra être effectué sur demande, après remise du ou des justificatif(s) correspondant(s) qui seront demandés par l'association (ex : certificat médical) et après étude de la demande par l'association. Le coût de la licence fédérale ne pourra pas être remboursé.

7. Vacances

Les entraînements ne sont pas assurés durant les périodes de fermetures du gymnase, qui ont habituellement lieu la deuxième semaine des petites vacances scolaires (Toussaint, hiver et printemps), durant les deux semaines des vacances de fin d'année (Noël) et durant la totalité des grandes vacances (deux mois d'été). La saison sportive durant dix mois et la cotisation étant fixée en conséquence, ces fermetures ne pourront donner lieu à aucun remboursement, même partiel.

8. Matériel

Pour pratiquer la boxe anglaise, le matériel suivant est obligatoire :

- bandages ;
- protège-dent moulé et adapté ;
- coquille pour les hommes ;
- chaussures de sport type « running », propres ;
- gants : les gants avec velcros sont à privilégier. Pour les enfants, le poids des gants doit être de 10 onces (oz). Pour les adultes lors de l'entraînement des gants de 14 oz sont préconisés pour les hommes et de 12 oz pour les femmes. Il est rappelé que dans le cadre des compétitions, les gants de 10 oz sont réservés aux pratiquants de moins de 64 kilos ;
- tenue de sport ;

Bien que non obligatoire, le matériel suivant est fortement recommandé :

- chaussures de boxe ;
- casque ;
- corde à sauter.

Fait à Villepreux **le** _____/_____/_____	**En deux (2) exemplaires, dont un a été remis au pratiquant**
Nom, prénom et signature précédée de la mention « *lu et approuvé* » :	